

## Instruments de recherche et Internet : référentiels et métadonnées

André Brochier

---

### Citer ce document / Cite this document :

Brochier André. Instruments de recherche et Internet : référentiels et métadonnées. In: La Gazette des archives, n°220, 2010. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 113-125;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2010\\_num\\_220\\_4\\_4745](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4745)

---

Document généré le 15/03/2017

# Instrument de recherche et Internet : référentiels et métadonnées

---

André BROCHIER

La simple observation du fonctionnement d'une salle de lecture suffit à constater que le rapport entre lecteur et instruments de recherche n'a rien de spontané et de naturel. Les multiples informations données par le président de salle, et pas seulement aux nouveaux arrivants, sur la conception, le mode d'utilisation, l'existence de tables et d'index, etc., des répertoires et inventaires disponibles, attestent de l'importance de son rôle de médiateur entre chercheur et outils de recherche. Or, la mise en ligne sur Internet de ces derniers supprime cette médiation aussi indispensable que naturelle. Dès lors, il revient à l'archiviste de s'interroger sur les conséquences de cette disparition et les moyens d'y remédier.

## Des instruments de recherche pour qui ?

Cette question n'intéresse pas, bien entendu, la constitution de tout instrument de recherche qui est dictée par la structure organique du fonds, ou de la partie de fonds, qu'il décrit. Mais elle se pose aussi bien lors de sa rédaction, par l'utilisation d'un vocabulaire contrôlé ou non, que lors de l'élaboration d'outils d'accès complémentaires transversaux à son corps, notamment d'index. Bien avant l'invention d'Internet, ces derniers portent déjà témoignage des divergences de conception que se font les auteurs d'inventaires de leur public.

Les deux exemples suivants, extraits de deux index publiés et concernant le même personnage, le contrôleur général des Finances de Louis XVI, illustrent cet écart.

Calonne, XIII, 222; XIV, 157, 169,  
180; XV, 9, 152.

Le premier considère manifestement que son lecteur maîtrise parfaitement son sujet et que le seul énoncé du patronyme de Calonne suffit à définir le personnage sans ambiguïté. Pour lui, le chercheur associera l'entrée d'index au contrôleur général des Finances puisqu'il est censé posséder, implicitement, toutes les informations nécessaires à cette association.

CALONNE (Charles Alexandre de), intendant  
puis contrôleur général des Finances  
(1787), † en 1802 : II, p. 408.

Le second, au contraire, identifie le personnage (nom, prénoms), donne ses fonctions et même une indication strictement biographique en signalant l'année de son décès. L'archiviste a donc inclus dans son index des éléments d'information (des données) qui ne sont pas exclusivement issues de son instrument de recherche. Ainsi, le lecteur non averti a les moyens de savoir de qui il s'agit et c'est donc en toute connaissance qu'il pourra choisir d'accéder au corps de l'inventaire ou non.

Cette définition du public visé par la publication des instruments de recherche prend une nouvelle acuité avec l'utilisation d'Internet. En effet, la conception même du système d'information diffère selon que l'on souhaite s'adresser prioritairement aux lecteurs fréquentant nos salles de lecture et connaissant donc nos codes et nos façons de fonctionner, ou au « grand public », dont une large part ignore jusqu'à notre existence. Dans le premier cas, un accès privilégiant cadre de classement et outils transversaux sommaires peut suffire amplement, au moins dans un premier temps. Dans le second cas, sans ignorer les chercheurs habitués à la structuration de nos informations qu'ils doivent retrouver, il est nécessaire de compléter cet accès par d'autres moyens parlant à un public n'ayant aucune idée de ce que recouvrent des expressions telles que « série ou sous-série d'archives », voire des grands découpages chronologiques nous structurant (Ancien Régime, Révolution, etc.). Sur une ligne imaginaire permettant le déplacement d'un curseur entre « site pour nos lecteurs » et « site grand public », le portail d'accès aux instruments de recherche (IREL) des Archives nationales d'outre-mer se positionne résolument au plus près de cette dernière borne.

## **Internet : une exigence de cohérence**

Où que ce curseur soit placé et quelles que soient les limites posées à la constitution des index de recherche, il convient d'en assurer une réelle cohérence par le contrôle des processus mis en œuvre pour leur élaboration dans un service d'archives. Cette exigence est directement issue du mode de fonctionnement d'Internet qui privilégie des modes d'accès transversaux aux réservoirs de données sous forme d'index ou de recherche dite « plein texte », associée ou non à des procédures de « web sémantique ». Or, pour l'essentiel, notre pratique professionnelle tend à privilégier l'harmonisation de l'instrument de recherche en cours de rédaction, sans trop se soucier de sa cohérence avec les autres outils déjà existant. Les exemples suivants, tous deux apportant des informations sur les personnes indexées, et également tirés d'index publiés, en témoignent.

**IBERVILLE (Pierre LEMOINE D'), capitaine de frégate (1692), capitaine de vaisseau (1702), † à la Havane, le 9 juillet 1706 :**

Le premier, qui détermine la vedette selon les normes de l'époque de sa rédaction, identifie le personnage par le mélange déjà rencontré d'informations sur sa « carrière » et d'informations biographiques.

**LEMOINE D'IBERVILLE (Pierre). Né à Montréal en 1661, commandant du fort de la baie d'Hudson qu'il avait construit (1688). Découvrit les bouches du Mississippi et fonda la colonie de Louisiane (1698), il mourut à la Havane le 5 juillet 1706 au retour du pillage de Niéves. —**

Le second, dont la vedette est construite différemment, prend un parti résolument biographique, pour se concentrer sur les grandes actions de la personne identifiée.

Cet état de fait voit s'opposer deux conceptions des informations à fournir au lecteur. Or, ce dernier souhaiterait vraisemblablement disposer de l'ensemble de celles-ci, et sous une même forme d'indexation, avec un renvoi d'une forme à l'autre. Quel que soit l'inventaire où ce personnage apparaît, il devrait être identifié et décrit de la même façon.

Ces choix différents, acceptables dans le cadre d'instruments de recherche publiés sous forme de « livres » puisque matériellement séparés et donc manipulables individuellement, ne sauraient être considérés comme satisfaisants sur Internet qui ignore cette matérialité, sauf si on l'y contraint. En effet, s'il est toujours possible de restreindre une recherche indexée à chaque répertoire, quel serait alors l'intérêt de se priver de l'apport d'une recherche portant sur l'ensemble des inventaires publiés, un des atouts majeurs d'une mise en ligne ? Il convient donc d'apporter une attention toute particulière à cette question, notamment lors des opérations de conversion rétrospective d'instruments de recherche déjà existants.

## Des outils d'harmonisation

Ce besoin de cohérence entre les instruments de recherche ne peut être satisfait que par l'utilisation de référentiels communs aux divers rédacteurs. Ces outils peuvent être classifiés, selon leur degré d'élaboration, entre listes d'autorité et notices d'autorité, sans que l'appartenance à l'une de ces catégories soit figée et définitive. Un référentiel créé sous forme de liste d'autorité dans un premier temps peut en effet évoluer, partiellement ou dans sa totalité, vers des notices d'autorité.

### *Listes d'autorité*

Ces listes ont pour vocation d'assurer la cohérence de toute indexation. Très pragmatiques, elles peuvent cependant être plus ou moins sophistiquées en fonction de leur domaine d'application. Ainsi, par exemple, la constitution d'une liste de noms de bateaux cités peut se résumer à quelques règles simples :

- conservation ou non de l'article (*l'Africain* ou *L'Africain*) ;
- présence ou non du trait d'union (*les Trois-Amis* ou *les Trois Amis*) ;
- initiale capitale accentuée ou non (*l'Égypte* ou *l'Égypte*) ;
- etc.

Plus complexe se révèle par exemple l'élaboration d'une liste de noms de lieux demandant à être qualifiés non seulement pour localiser des homonymes :

- *Chartres* (Eure-et-Loir ; France) ;
- *Chartres*, Fort de (Illinois ; États-Unis) ;

Mais également pour préciser l'objet géographique dont il est question :

- *Comoé* (Côte-d'Ivoire) ;
- *Comoé*, Cours d'eau (Burkina Faso/Côte-d'Ivoire).

Il est souhaitable que des « guides de bonnes pratiques » accompagnent la mise en œuvre de ces listes d'autorité. Très utiles lors de l'utilisation de ces dernières, ils en favorisent également la maintenance et sont d'autant plus indispensables que la constitution de la liste est complexe. À titre indicatif, le *Guide pour l'indexation des vedettes géographiques* en cours aux Archives nationales d'outre-mer compte quinze pages.

### *Notices d'autorité*

Leur rôle est de compléter l'indexation opérée à partir des listes d'autorité en apportant au chercheur des informations complémentaires destinées à lui permettre soit de mieux orienter et exprimer sa recherche, soit de mieux comprendre les résultats de celle-ci. Réalisées à partir d'éléments recueillis aussi bien dans les fonds d'archives que dans des ouvrages ou sites Internet de référence, elles concentrent les données portant sur nos propres données. En ce sens, ce sont des métadonnées qui éclairent nos instruments de recherche en apportant au chercheur une aide non négligeable, et qui permettent d'accéder à une information globale toujours cohérente. Ainsi, quel que soit l'inventaire consulté par un lecteur dans lequel apparaît Pierre Lemoine d'Iberville cité précédemment, il accédera toujours aux mêmes informations sur lui en consultant sa notice d'autorité.

Pour élaborer ces notices d'autorité, les Archives nationales d'outre-mer ont décidé d'utiliser, pour les collectivités, personnes et familles, la norme ISAAR(CPF), en ne la restreignant pas aux seuls producteurs d'archives, et de sa traduction en XML au format EAC pour leur publication<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Un exemple de notice dressée pour une compagnie de commerce est donné en annexe.

## **Des points d'accès spécifiques**

Si rendre la recherche efficace au moyen de « formulaires de recherche avancés », utilisant les référentiels d'indexation élaborés, est indispensable, et offrir des renseignements identiques sur les données importantes accessibles est souhaitable, il faut également veiller à ce que le public ignorant nos codes puisse également trouver de l'information dans nos archives. En dehors de l'accès destiné à une catégorie de lecteurs vers des fonds spécifiques – l'état civil par exemple – il s'agit de développer, parallèlement aux cadres de classement, des entrées dans les instruments de recherche mis en ligne « parlant » au plus grand nombre. Dans cet esprit, les Archives nationales d'outre-mer travaillent sur trois points d'accès spécifiques : une base nominative, déjà opérationnelle, une base géographique et un vocabulaire maîtrisé en cours de développements informatiques.

### *La « base nominative Personnes et Familles »*

Elle a pour objectif de permettre une recherche à partir d'un patronyme parmi toutes les personnes citées dans les instruments de recherche mis en ligne (hors état civil, bibliothèque et base iconographique qui ont leurs propres points d'accès). Conçue pour aider le chercheur à formuler sa requête, à identifier les personnes y répondant et à accéder aux informations où chacune d'elles est citée, elle demande une indexation préalable de tous les individus cités dans un inventaire à chaque fois qu'ils apparaissent. Pour chaque inventaire, elle est ensuite constituée, outre les champs réservés à son exploitation informatique, des trois champs suivants destinés à identifier chaque personnage :

- nom ;
- prénom(s) ;
- informations.

Par exemple :

- Bailly, Louis Jacques, natif de Rambouillet, soldat au bataillon auxiliaire des colonies, en garnison à Port-Louis, en Bretagne, cité en 1788-1790 ;
- La Luzerne, César Henri de, comte, gouverneur de Saint-Domingue, secrétaire d'État à la Marine (1737-1799).

Sans s'attarder sur les opérations de vérification de l'existence ou non des individus ainsi recensés dans la base générale, de leur intégration s'ils n'y sont pas présents et de leur identification informatique, une telle base permet au chercheur :

- de saisir un patronyme avec un mode de suggestion afin d'éviter les erreurs de frappe ;
- d'obtenir un premier résultat de toutes les personnes portant ce patronyme, avec mention des prénoms et des informations les identifiant ;
- de choisir dans cette liste la personne recherchée (si elle y figure) ;
- d'accéder selon les cas :
  - aux endroits où elle est citée dans l'inventaire (ou les inventaires) s'il s'agit d'un acteur mineur de la colonisation (comme pour Bailly qui ne figure vraisemblablement que dans un inventaire) ;
  - à sa notice d'autorité s'il s'agit d'un acteur principal de la colonisation (cas de La Luzerne) qui, entre autres, renvoie à tous les instruments de recherche où il apparaît, ainsi qu'à ses prédécesseurs et successeurs dans ses fonctions de gouverneur de Saint-Domingue, etc.

#### *La base de connaissance géographique*

L'indexation des noms géographiques évoquée précédemment ne suffit pas à restituer la complexité historique qui y est attachée. Celle-ci peut être illustrée à partir d'un exemple simple, celui de l'actuelle île de la Réunion dont on pourrait résumer ainsi l'histoire : les Français ont pris possession de l'île au nom du roi en 1642 et l'ont baptisée île Bourbon, du nom de la famille royale ; en 1793, elle devient l'île de la Réunion, en souvenir de l'union des Marseillais et des gardes nationaux pour l'assaut des Tuileries, le 10 août 1792 ; en 1806, l'île prend le nom de Bonaparte mais reprend le nom d'île Bourbon sous la Restauration (1815) ; la Révolution de 1848 lui redonne le nom d'île de la Réunion et la colonie de la Réunion devient département français en 1946. Ignorant son changement de statut, et s'intéressant uniquement aux différentes appellations qu'elle a alternativement possédées, cette île va donc se retrouver dans les archives, et donc dans les instruments de recherche, sous les noms de :

- île Bourbon ;
- île de la Réunion ;
- île Bonaparte.



Si le spécialiste de l'île maîtrise cette alternance, l'internaute moyen a toutes les chances d'ignorer l'histoire de ces changements et leur chronologie. Il convient donc de lui apporter les informations nécessaires à la compréhension des noms qu'il va rencontrer. De plus, un objet géographique appartient généralement à un espace plus vaste (les Mascareignes dans notre exemple) et contient d'autres objets géographiques plus petits (montagnes, fleuves, villes, etc. pour la Réunion). Il convient donc également de lui signaler tous ces liens pour qu'il puisse élargir ou restreindre sa recherche. Toutes ces informations, échappant au domaine des référentiels, vont faire l'objet d'une base de connaissance géographique qui devra à la fois aider le lecteur dans sa recherche et lui permettre de mieux en comprendre les résultats.

#### *Une recherche guidée sur le vocabulaire*

Si la recherche « plein texte » reste toujours possible sur les corps des instruments de recherche, les Archives nationales d'outre-mer ont souhaité donner au chercheur les moyens de mieux appréhender et utiliser le vocabulaire employé pour leur rédaction. Les inventaires existants sont riches d'un vocabulaire varié :

- souvent proche des termes de l'administration ;
- reflétant un contexte politique, économique, social, géographique, juridique, etc., très spécifique ;
- évoluant dans le temps ;
- contenant des mots dont le sens n'apparaît que dans un environnement particulier.

Ainsi, quel lecteur qui n'est pas spécialisé dans l'histoire militaire et qui rencontre le terme de « morte-payes » dans une analyse sait-il que, dans ce cas, il s'agit d'anciens soldats en garnison permanente dans les places fortes et citadelles ?

Dans le souci de conserver cette richesse lexicale et de la rendre accessible à tous, une solution construite à partir de l'intégration *a posteriori* du vocabulaire existant dans un dictionnaire a été préférée à l'utilisation d'un outil de contrôle *a priori* de type thésaurus. Les termes appartenant à ce dictionnaire seront indexés dans les inventaires. Celui-ci donne, pour les termes retenus, toutes les acceptions rencontrées dans les inventaires et les associe aux champs sémantiques auxquels

ils appartiennent sous forme de domaine de recherche. Ces domaines seront inclus dans l'indexation elle-même de façon à assurer leur liaison avec les entrées du dictionnaire afin d'effectuer indifféremment une recherche à partir soit d'un terme, soit d'un domaine.

Le mot « bâtiment » par exemple peut avoir plusieurs sens et appartenir à plusieurs domaines :

- construction destinée à abriter des personnes, des animaux, des choses et spécialement à servir d'habitation [domaine associé : Architecture civile et militaire] ;
- nom donné à tout navire le plus souvent de grandes dimensions [domaine associé : Marine] ;
- désigne un navire de commerce [domaine associé : Commerce] ;
- désigne un navire négrier [domaine associé : Traite négrière, esclavage et abolition].

Le terme « bâtiment » sera donc indexé avec le ou les domaine(s) qui le caractérise(nt) en fonction du contexte. Dans l'expression « bâtiments marchands » par exemple, les domaines « Marine » et « Commerce » seront associés au mot « bâtiment ».

Le chercheur sera ainsi guidé dans sa recherche de deux manières :

- à partir du dictionnaire dans lequel il choisit un terme en sélectionnant un des domaines attachés (par exemple « bâtiment », désignant un navire de commerce) et seuls les résultats d'indexation y associant le domaine « Commerce » seront affichés ;
- à partir de la liste alphabétique des domaines qui lui permettra, une fois un domaine choisi, de visualiser tous les termes associés et soit de tous les rechercher, soit de sélectionner uniquement ceux se rapportant à sa requête (par exemple, uniquement les mots et expressions relevant de la seule traite dans le domaine « Traite négrière, esclavage et abolition »).

## **Internet : un moyen de valoriser nos fonds**

La conception, le développement et la mise en œuvre de ces outils, demandant un investissement en temps/personne important, ne trouvent leur justification que si Internet est perçu comme un moyen innovant de nous faire (re)connaître par un public infiniment plus large que celui fréquentant nos salles de lecture. Pour atteindre cet objectif, il paraît indispensable de respecter les interrogations, parfois simplistes, du « grand public », de les prendre en compte et de tâcher d'y répondre. Ce faisant, il est nécessaire de l'aider à mieux formuler sa demande, à obtenir des résultats qui y répondent en éliminant au maximum le « bruit » généré par des interrogations trop imprécises, et à comprendre ces réponses en lui permettant de les situer dans un contexte dont il n'a généralement, au mieux, qu'une vague idée.

La démarche qui a conduit les Archives nationales d'outre-mer à concevoir les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs a fortement évolué au fil du temps et des expériences. Dans un souci d'économie, les premières solutions imaginées demandaient moins de temps et sollicitaient plus des réponses informatiques classiques (comme le « plein texte » ou la gestion de thésaurus). Mais, au fur et à mesure des simulations, celles-ci se sont avérées insatisfaisantes pour apporter des résultats précis et exhaustifs aux questions posées. Progressivement, il est apparu que seule l'utilisation des possibilités offertes par l'encodage XML selon la DTD-EAD était susceptible d'apporter des solutions satisfaisantes à l'objectif final : apporter toute l'aide possible au chercheur consultant les instruments de recherche sur Internet.

Il est toujours possible cependant de considérer que c'est à l'internaute de faire la démarche d'aller chercher ailleurs les informations qui lui manquent, puisque sur Internet il n'y pas d'obstacle au butinage. Mais il n'est pas certain qu'en renvoyant nos éventuels lecteurs vers d'autres ressources documentaires nous œuvrons au mieux pour valoriser à la fois notre métier et les fonds patrimoniaux dont nous avons la charge.

André BROCHIER

Conservateur aux Archives nationales d'outre-mer  
andre.brochier@culture.gouv.fr

ANNEXE

**Exemple de notice d'autorité**

**5.1. Zone d'identification**

*5.1.1. Type d'entité*

Collectivité

*5.1.2. Formes(s) autorisées(s) du nom*

Compagnie anglaise de la baie d'Hudson

*5.1.4. Formes du nom normalisées selon d'autres conventions*

Hudson's Bay Company

*5.1.5. Autres formes du nom*

Compagnie anglaise

Hudson's Bay Company

Compagnie de Hudson Bay

**5.2. Zone de la description**

*5.2.1. Dates d'existence*

1670-

*5.2.2. Histoire*

Le 2 mai 1670, Charles II d'Angleterre octroie le territoire et le monopole du commerce des fourrures de la baie d'Hudson et des terres limitrophes « qui ne sont pas actuellement en la possession réelle d'aucuns de [ses] sujets ou de sujets de tout autre prince ou état chrétien » à la compagnie de la baie d'Hudson, formée grâce aux explorations de deux Canadiens français, Radisson et Des Groseilliers. Les deux aventuriers, déçus par l'hostilité qu'ils ont rencontrée en Nouvelle-France à l'issue de leurs voyages, sont allés en effet proposer leurs services à la couronne d'Angleterre qui, rivale de la France dans la colonisation de l'Amérique du Nord, obtient par là le contrôle sur les vastes territoires du Nord-Ouest. Des postes de traite, notamment

York Factory (*Manitoba, Canada*), sont établis autour de la baie, mais la France reprend le contrôle de la région avant que la baie d'Hudson ne soit définitivement attribuée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht en 1713. La compagnie, indissociable de l'histoire du Canada, s'occupe aujourd'hui, après avoir rétrocédé la baie d'Hudson en 1870 et largement diversifié ses activités, de commerce de détail ; elle s'est dessaisie de son secteur des ventes de fourrures en 1988.

### *5.2.3. Lieux*

Le territoire accordé à la compagnie comprend la région des rivières et des fleuves se déversant dans la baie d'Hudson, ce qui correspond à environ 40 % du Canada actuel.

### *5.2.4. Statut juridique*

Société commerciale par actions.

### *5.2.5. Fonctions et activités*

La compagnie de la baie d'Hudson s'occupe de la traite des fourrures. Les tribus indiennes se rendent au printemps dans les postes de traite fondés par la compagnie pour y échanger leurs pelleteries contre des produits manufacturés anglais. Les peaux sont ensuite envoyées en Europe où elles servent à la confection de chapeaux et de manchons, alors très en vogue. La compagnie dispose également de pouvoirs souverains qui lui ont été octroyés par la charte de 1670.

### *5.2.6. Textes de référence*

FR ANOM COL C11<sup>A</sup> 5 F°240-262 v : Charte octroyée par le roi d'Angleterre Charles II à la Hudson's Bay Company (version française). 2 mai 1670

### *5.2.7. Organisation interne*

Les actionnaires, les propriétaires, élisent le président de la compagnie, le gouverneur, le sous-gouverneur et le conseil d'administration, le comité, lors de leurs assemblées, les cours générales.

## **5.4. Zone du contrôle**

### *5.4.2. Code(s) d'identification du ou des services*

ANOM

### *5.4.3. Règles ou conventions*

ISAAR(CPF)

*5.4.4. Statut*

Version provisoire

*5.4.5. Niveau de détail*

Notice partielle

*5.4.6. Date de création, de révision ou de destruction*

Juin 2008

*5.4.7. Langues(s) et écriture(s)*

Français

*5.4.8. Sources*

[www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/index.fr.html) : archives de la compagnie de la baie d'Hudson (date de consultation : juin 2008)

[www.archivescanadafrance.org](http://www.archivescanadafrance.org) (date de consultation : juin 2008).

[www.biographi.ca](http://www.biographi.ca) (date de consultation : juin 2008).

[www.pc.gc.ca/index\\_F.asp](http://www.pc.gc.ca/index_F.asp) : agence Parcs Canada, Lieux historiques nationaux du Canada, Canada York Factory (date de consultation : juin 2008).

*5.4.9. Notes relatives à la mise à jour de la notice*

Notice rédigée par Anne-Isabelle Vidal (ANOM)

**6. Relations entre les collectivités, les personnes et les familles, et des ressources archivistiques ou autres**

*6.1. Identifiants et intitulés des ressources associées*

Secrétariat d'État à la Marine-Correspondance au départ- Série Colonies B (1654-1715)

Secrétariat d'État à la Marine-Correspondance à l'arrivée-Série C<sup>11 A</sup>. Canada (1575-1784)

Secrétariat d'État à la Marine-Correspondance à l'arrivée-Série C<sup>11 E</sup>. Canada et divers (1603-1818)

*6.2. Nature des ressources associées*

Fonds d'archives